



BUREAU COMMUNAUTAIRE

DU 19 FEVRIER 2019



PROCES VERBAL N°2



BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 19 FEVRIER 2019
à Thouars – Centre Prométhée
Date de la convocation : 13 février 2019

Transmis en Sous-
Préfecture le :

Retour le :

Affiché le :

Nombre de délégués en exercice : **42**
Présents : **25**
Excusé avec procuration : /
Absents : **17**
Votants : **25**

Secrétaire de la séance : Mme Edwige ARDRIT

Présents : Président : M. PAINEAU - Vice-Présidents : MM. BLOT, BONNEAU, CLAIRAND, MORICEAU R, SINTIVE, PINEAU, CHARRE, JOLY, Mme ARDRIT et M. GIRET Délégués : MM. BAPTISTE, SAUVETRE, Mme ENON, MM. GREGOIRE, ROCHARD C., MEUNIER, Mmes GELEE, BABIN, MM. BOULORD, NERBUSSON, MILLE, Mme ROUX, MM. DUGAS et FERJOU.

Excusé avec procuration : /

Absents : MM. DECHEREUX, ROCHARD S., DORET, BIGOT, MORICEAU C., BREMAND, DUHEM, BEVILLE, PETIT, COLLOT, RAMBAULT, Mme RIVEAULT, MM. HOUTEKINS, COCHARD, FOUCHEREAU, Mmes GRANGER, RENAULT.

Le compte-rendu de la présente séance a été affiché conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Il procède à l'approbation du Procès Verbal de la séance du 29 janvier 2019.

ORDRE DU JOUR

I - PÔLE DIRECTION GENERALE

3) - Ressources Financières (RF) :

BC.2019-02-19-RF01 - Demande de subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine. Ingénierie Territoriale 2019 poste de chef de projet territorial.

II - PÔLE AFFAIRES CULTURELLES

1) - Conservatoire à rayonnement intercommunal (C) :

BC.2019-02-19-C01 - Financement de l'opération Sonorama 2018.

2) - Lecture Publique (LP) :

BC.2019-02-19-LP01 - Réseau Lecture - Extension de la prise en charge des abonnements thouarsais par la commune nouvelle de Thouars.

BC.2019-02-19-LP02 - Réseau Lecture - Convention avec le collège Blaise Pascal (Argentonnay) pour le festival Bouilles de Lecteurs.

BC.2019-02-19-RF01 - RESSOURCES FINANCIÈRES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE - INGÉNIERIE TERRITORIALE 2019 POSTE DE CHEF DE PROJET TERRITORIAL.

Dans le cadre de la politique contractuelle territoriale de la Région Nouvelle-Aquitaine pour la période 2018/2021, les Communautés de Communes du Thouarsais et du Pays Loudunais ont contractualisé avec la Région Nouvelle-Aquitaine afin d'assurer un développement équilibré et cohérent du territoire.

Ce contrat de cohésion et de dynamisation entre la Région et les deux collectivités s'organise autour de 4 axes :

- Renforcer et diversifier l'économie locale, conforter les réseaux d'acteurs
- Développer l'attractivité et le rayonnement du territoire en valorisant ses atouts, améliorer l'accueil de nouveaux habitants et renforcer les services à la population
- Être un territoire de référence en matière d'excellence environnementale
- Dynamiser les réseaux d'acteurs et développer la coopération territoriale

Ce contrat constitue ainsi l'engagement passé entre la Région Nouvelle-Aquitaine et les Communautés de Communes du territoire en vue de mobiliser des financements régionaux pour soutenir les projets répondant aux priorités régionales. Il détermine l'engagement des différentes parties et définit les modalités de mise en œuvre et de suivi.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Thouarsais sollicite une aide financière sur l'ingénierie auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine afin d'assurer la mise en œuvre et l'animation du dispositif de contractualisation.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses prévisionnelles :

Nature des dépenses	TOTAL
Coût Agent 0,25 ETP (1 ETP plafonné à 50000 €)	15 000 €
Coût Total	15 000 €

Financements prévisionnels :

Nature des financements	TOTAL	%
État		
Région Nouvelle-Aquitaine	7 500 €	50
Département		
Europe		
Autres financements publics		
Total financements publics	7 500 €	50
Privés (préciser)		
Autofinancement CCT	7 500 €	50
Coût Total	15 000 €	

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver le plan de financement présenté ci-dessus ;
- de solliciter une demande d'aide financière auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre de l'ingénierie territoriale pour le poste de chef de projet territorial à hauteur de **7 500 euros** ;
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette demande de subvention.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2019-02-19-C01 - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL - FINANCEMENT DE L'OPERATION SONORAMA 2018

L'opération SONORAMA (concert de prévention des risques auditifs), montée en collaboration avec le collectif HORS BEAT, a fait l'objet d'un financement de l'ARS.

Au vu du bilan global de l'opération, la somme de 907,52 € sera versée par l'association BOC HALL, conformément au budget finalisé ci-dessous :

**BUDGET FINAL
SONORAMA 2018**

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Cachets Intervenants	950,00 €		
Réception	60,00 €		
		Reversement Hors Beat subvention ARS	907,50 €
Sacem	45,00 €	CRI/CCT	147,50 €
Total des dépenses	1 055,00 €	Total des recettes	1 055,00 €
Temps de travail à valoriser Conservatoire	800,00 €	Apport industrie Conservatoire	800,00 €
Mise à disposition Conservatoire	500,00 €	Mise à disposition Conservatoire	500,00 €
TOTAL DEPENSES	2 355,00 €	TOTAL RECETTES	2 355,00 €

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'accepter ce versement,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et de signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2019-02-19 -LP01 - LECTURE PUBLIQUE - RESEAU LECTURE - EXTENSION DE LA PRISE EN CHARGE DES ABONNEMENTS THOUARSAIS PAR LA COMMUNE NOUVELLE DE THOUARS

Depuis la convention signée entre la Communauté de Communes du Thouarsais et la Ville de Thouars (délibération du Conseil Communautaire du 23 juin 2011), le montant des adhésions annuelles des Thouarsais est refacturé en fin d'année à la ville de Thouars.

Cette prise en charge directe par la commune permet aux habitants de bénéficier d'une gratuité d'accès aux services du Réseau Lecture. La refacturation est basée sur les tarifs votés en Conseil Communautaire et revus régulièrement.

La commune nouvelle de Thouars a souhaité étendre ce service à tous les habitants du nouveau périmètre communal.

A partir du 1^{er} janvier 2019, et sous tacite reconduction annuelle, la Communauté de Communes du Thouarsais refacturera donc, en fin d'année, à la commune nouvelle de Thouars, l'ensemble des prestations payantes enregistrées pour ses 14 500 habitants.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver la refacturation annuelle des adhésions des habitants de la commune nouvelle de Thouars,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et de signer toutes les pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2019-02-19-LP02 - LECTURE PUBLIQUE - RESEAU LECTURE – CONVENTION AVEC LE COLLEGE BLAISE PASCAL (ARGENTONNAY) POUR LE FESTIVAL BOUILLES DE LECTEURS

Le collège Blaise PASCAL d'Argentonay a souhaité accueillir en ses locaux un des auteurs du festival Lire aux éclats / Bouilles de Lecteurs pour une demi-journée.

L'emploi du temps des rencontres rendant cette demande possible, il est proposé de signer une convention entre la Communauté de Communes du Thouarsais et le collège pour une refacturation par la Communauté de Communes du montant de l'intervention de l'auteur pour cette prestation.

Après signature de la convention en annexe, et sur présentation d'une facture ou d'un titre de la Communauté de Communes du Thouarsais, le collège Blaise PASCAL reversera donc la somme de 257 € TTC.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver la convention avec le collège Blaise PASCAL et la refacturation de la 1/2 journée d'intervention,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et de signer toutes les pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.